

Étude sur l'emploi de l'OCDE

Le Secrétariat de l'OCDE a présenté son étude sur l'emploi, effectuée sur une période de deux ans, aux ministres de l'OCDE en juin 1994. L'idée maîtresse du rapport est qu'un chômage élevé a de multiples causes, mais découle en fin de compte d'une incapacité des économies d'innover et de s'adapter aux changements provoqués par une gamme de facteurs, dont les progrès technologiques et la structure changeante des échanges commerciaux dans le monde.

Le rapport de l'OCDE comporte toute une série de recommandations en matière de politique. Chacune s'applique à divers degrés aux économies respectives; dans leur ensemble, elles prennent la forme d'une stratégie globale visant à réduire le chômage. Cette stratégie est parfaitement en accord avec les grandes priorités du Canada.

En ce qui concerne la politique macroéconomique, les auteurs de l'étude recommandent que les gouvernements poursuivent fermement leurs politiques budgétaires à moyen terme axées sur la réduction du déficit et la stabilité soutenue des prix.

Reconnaissant le rôle des facteurs structurels dans le mouvement ascendant à long terme du chômage, les auteurs de l'étude recommandent que les pays membres instaurent des mesures visant à :

- nourrir un climat propice à l'entrepreneurship qui favorise la création de nouvelles entreprises et permette à toutes les entreprises d'accroître l'efficacité et l'emploi;
- réformer l'assistance sociale et les politiques fiscales pour renforcer l'encouragement au travail et à l'embauche;
- encourager des politiques dynamiques concernant le marché du travail qui lient les prestations à la recherche active d'un emploi ou à la formation;
- contribuer à l'innovation technologique et à la diffusion de nouvelles technologies pour créer des emplois à haute productivité et à salaire élevé;
- améliorer les compétences grâce à une meilleure éducation et à l'apprentissage continu;
- remédier au chômage chez les jeunes en facilitant le passage de l'école au travail;
- accroître la souplesse au chapitre du temps de travail.